

V. Berger,
Jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme,
5^e éd., Paris, Dalloz, 1996.

Par Me Christine Benoit*

La Cour européenne des droits de l'Homme, première juridiction internationale de ce type, est l'interprète suprême de la *Convention de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales*. La compétence contentieuse qui lui est dévolue l'amène à régler les litiges mettant en cause l'interprétation et l'application de la *Convention*. Elle a également le pouvoir, depuis 1970, de rendre des avis sur des questions relatives à l'interprétation de la *Convention* ; à l'heure actuelle, pourtant, ce pouvoir n'a pas encore été utilisé.

L'intérêt central de cette cinquième édition mise à jour par Vincent Berger est de mettre à la disposition du lecteur un large éventail de la jurisprudence de la Cour. Plus particulièrement, l'ouvrage fait état des nouveaux domaines à propos desquels la Cour a été appelée à se pencher ces dernières années et qu'elle n'avait pas encore explorés depuis sa création.

Donc, que ceux qui espèrent trouver là une étude et une réflexion sur l'évolution des droits de l'Homme se détrompent ; l'auteur ne soumet pas ici d'analyse critique. En effet, l'objectif poursuivi consiste à présenter, par une approche ponctuelle, un outil d'actualité. Présenté sous la forme d'un répertoire dont la consultation est rapide et efficace, l'ouvrage possède la qualité de répondre aux besoins de plusieurs. En effet, y trouveront leur compte tant les juristes cherchant à parfaire leurs connaissances par la lecture des décisions les plus récentes que ceux souhaitant en amorcer l'étude.

Par ailleurs, notons l'importance que M. Berger accorde, dans ses commentaires, aux précédents dans l'élaboration des décisions de la Cour. Cette méthode permet de saisir l'essentiel des arrêts - les résumés des décisions sont succincts - de même que leur référence aux précédents. L'auteur invite de plus le lecteur à approfondir sa recherche en consultant les textes intégraux des décisions de la Cour.

L'ouvrage est divisé en six parties : la première, subdivisée en cinq chapitres, porte sur la liberté physique et compte quelque 120 pages ; la deuxième procède, en 162 pages, à une vaste synthèse à propos des droits de procédure ; les troisième et quatrième parties concernent respectivement les droits de la vie personnelle (98 pages) et les libertés de l'esprit (60 pages) ; la cinquième traite succinctement des libertés de l'action sociale et politique (16 pages) et, finalement, la sixième partie fait état du droit au respect des biens (34 pages).

* Avocate

Les différentes annexes réunissent des documents fort utiles : outre la *Convention de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales*, s'y trouvent un schéma de la procédure instituée par celle-ci, un tableau de ses ratifications et déclarations d'acceptation des clauses facultatives, des énumérations d'affaires ne figurant pas dans l'ouvrage, de même que les droits et libertés non encore traités par la Cour.

Pourvu de trois index portant respectivement sur les articles de la *Convention*, les affaires ainsi que les matières, *Jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme* constitue un excellent outil de référence pour les étudiants en droit, les professionnels et les universitaires.

L'auteur, Vincent Berger, est chef de division au greffe de la Cour européenne des droits de l'Homme et professeur au Collège d'Europe à Bruges et Varsovie. Docteur d'État en droit, il est aussi diplômé d'études supérieures de sciences politiques à l'Université de Paris II (Panthéon-Assas).
